

Charte des maisons non marchandes

Une maison non marchande est un espace privé pouvant être géré par une personne morale, proposant des services non marchands fondamentaux et assurant un rôle de promotion et de diffusion des échanges non marchands.

Une personne qui ouvre une maison non marchande s'engage à :

- Accueillir sans discrimination.
- Jouer un rôle actif d'information dans son territoire sur l'économie non marchande
- Allouer les objets **donnés** à la maison non marchande, prioritairement:
 - A la zone d'emprunt
 - Puis au magasin gratuit
 - Puis à la vente au profit de l'association Anomali, pour couvrir ses frais de fonctionnement et réaliser son objet social. La comptabilité est transparente et visible sur le site.
- Permettre et promouvoir la réalisation d'activités gratuites et **non professionnelles**.